selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.19.2015

Alcalin-Réactif azoture iodure

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Alcalin-Réactif azoture iodure

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: AI4205SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc. 860 Gitts Run Road Hanover, PA 17331 1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Corrosif

Corrosion de la peau, catégorie 1A Corrosif pour les métaux, catégorie 1 Troubles sévères des yeux, catégorie 1



Risque pour la santé

Toxicité systémique pour certains organes cibles apres expositions répétées, Catégorie 1



Irritant

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 4

STOT RE 1.

Toxicité aiguë orale 4. Corrosif pour les métaux 1. Corrosion cutanée 1A. Irritation des yeux cat 1.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin. Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Conserver uniquement dans le contenant d'origine.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.19.2015

Alcalin-Réactif azoture iodure

Bien se laver la peau après utilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant. Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:			
CAS 1310-73-2	Hydroxyde de sodium 50 % p/p	28.871 %	
CAS 7732-18-5	Eau	55 %	
CAS 7681-11-0	lodure de potassium, ACS	15 %	
CAS 26628-22-8	Azide de sodium, 99 %	1 %	
	Po	urcentages par poids	

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

Après contact avec la peau :

Consulter immédiatement un médecin. Laver la zone avec au savon et à l'eau. Rincez soigneusement. Rincer ou laver la peau/les cheveux en douceur avec de l'eau pendant au moins 30 minutes.

Après contact avec les yeux :

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.19.2015

Alcalin-Réactif azoture iodure

Protéger l'[il] non exposé. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin. (ophtalmologiste). Rincer ou laver l'?il exposé doucement avec de l'eau pendant 30 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures.

Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin. Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Irritation/brûlures, toutes les voies d'exposition. Peut causer des brûlures graves, la cécité et/ou des dommages permanents. Peut causer des brûlures, des ulcérations de la peau pénétrant en profondeur, la destruction retardée des tissus, la rougeur, la douleur. Nausée.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool. En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs. Éviter de produire de la poussière ; la poussière fine dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constitue un risque potentiel d'explosion de poussières. Garder les produits et les contenants vides loin de la chaleur et des sources d'allumage.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate. Protéger de la chaleur. Arrêter le déversement, si possible. Contenir les matières déversées en aménageant des digues ou à l'aide d'un absorbant inerte. Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. Porter l'équipement de protection. Transférer dans un récipient d'élimination ou recyclé. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Protéger loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. Éloigner des sources d'allumage.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Ne pas rejeter dans l'environnement. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le liquide et diluer avec de l'eau. Recueillir les liquides à l'aide d'un aspirateur, ou en utilisant des

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.19.2015

Alcalin-Réactif azoture iodure

matériaux absorbants. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Voir Section 8. Voir Section 13. Neutraliser avec de l'acide dilué. Absorber avec des matériaux appropriés. Éliminer le solide restant comme un déchet habituel. Toujours appliquer les réglementations locales. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Suivre les méthodes d'manipulation appropriées. En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique.

Référence à d'autres sections: Aucun(e) SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Do not inhale gases, fumes, dust, mist, vapor, and aerosols. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Ne pas mélanger avec des acides. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Se laver les mains après la manipulation. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. En environnement de laboratoire, suivre le Plan hygiène en milieu chimique. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Voir Section 8.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Entreposer loin d'aliments. Entreposer dans un endroit éloigné d'agents comburants. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Entreposer dans un endroit fermé à clé. Entreposer uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le contenant fermé hermétiquement dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer comme produit corrosif.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle







Paramètres de contrôle: 26628-22-8,

26628-22-8, Azide de sodium, 99 %., NIOSH LER : C 0,1 ppm (comme

HN3) peau C 0,3 mg/m³ (comme NaN3) peau. 1310-73-2, Hydroxyde de sodium, OSHA 2 mg/m³.

1310-73-2, Hydroxyde de sodium, ACGIH NIOSH 10 mg/m³. 7681-11-0, lodure de potassium, ACS, ACGIH NIOSH 0,01 mg/m³.

26628-22-8, Azide de sodium, 99 %,, ACGIH VLS : 0,29 mg/m³ (0,11 ppm)

(Valeur plafond).

Contrôles techniques appropriés:

Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, comme les systèmes de ventilation des gaz d'échappement et de transport interne des matières impliquées dans la manipulation de ce produit comportent des évents anti-explosion, un système de suppression d'explosion, ou un environnement faible en oxygène. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.19.2015

Alcalin-Réactif azoture iodure

Protection respiratoire: Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. Non requis dans des

conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire

peut s'avérer nécessaire.

Protection de la peau: Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Porter des vêtements de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.

Protection oculaire:

Mesures générales d'hygiène:

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Les mesures de précaution correspondent à celles concernant le maniement de produits chimiques. Keep away from food, beverages and feed sources. Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Do not inhale gases/fumes/dust/mist/vapor/aerosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Effectuez un entretien de routine. Lavez les mains et toute

surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	>13	Densité relative:	Environ 1,55
Point de fusion / congélation:	Non déterminé	Solubilités:	Infini dans l'eau.
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Environ 100 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto- inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé	<u> </u>	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Aucune en cas de traitement normal.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales. Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.19.2015

Alcalin-Réactif azoture iodure

Possibilité de réactions dangereuses: Aucun(e)

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles. Chaleur excessive.

Matériaux incompatibles:

Acides. Composés organiques d'halogénés. Les métaux tels que l'aluminium, l'étain et le zinc. Acides forts. Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de sodium. La décomposition par réaction avec certains métaux dégage de l'hydrogène gazeux qui est inflammable et explosif. Oxydes de carbone (CO, CO2). lodure d'hydrogène. Oxydes de sodium. Décomposition par réaction avec certains métaux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

ATE (orale): 435 mg/kg pc.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau:

Classé comme provoquant des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires. Section 2.

Dommages/irritations oculaires sévères:

Classé comme provoquant des lésions oculaires graves. Section 2.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Toxicité pour la vie aquatique : , L'hydroxyde de sodium présente une toxicité aiguë et chronique pour la vie aquatique, qui est variable selon la dureté et l'alcalinité de l'eau.

CE50 - Daphnia pulex (puce d'eau), 4,2 mg/l - 48 heures,.

Persistance et dégradabilité:

Facilement dégradable dans l'environnement.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit. Ne jamais

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.19.2015

Alcalin-Réactif azoture iodure

laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Neutraliser avec de l'acide dilué. Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux ou nationaux. Product/containers must not be disposed together with household garbage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA 3266

Exception quantité limitée: Aucun(e)

En vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e) Nom d'expédition approprié: Liquide corrosif, base, inorganique, N.S.A. (Solution d'hydroxyde de sodium).

Classe de risques: 8 Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

information additionnelle.

Commentaires: Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e) **Nom d'expédition approprié:** Liquide corrosif, base, inorganique, N.S.A. (Solution d'hydroxyde de sodium).

Classe de risques: 8 Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

information additionnelle.

Commentaires: Aucun(e)





SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu, Chronique, Réactifs

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

1310-73-2 Hydroxyde de sodium.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

26628-22-8 Sodium Azide, 99%: non répertorié.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

1310-73-2 Hydroxyde de sodium 50 % p/p 2000.

1310-73-2 Hydroxyde de sodium 1000 lb.

Azide de sodium 1.000 lbs.

Proposition 65 (Californie):

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.19.2015

Alcalin-Réactif azoture iodure

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

26628-22-8 Azide de sodium, 99 %: non répertorié.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière. Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque.

NFPA: 3-0-0 **HMIS**: 3-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.

PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).

CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)

SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).

RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).

TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)

NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).

DOT US Department of Transportation.

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.19.2015

Λ	lea!	lin	Dás	c+if	azotu	ra iad	
A	IICai	IIII-	Kea	CLIII	azotu	re Ioa	ure

	7
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (ÉU.)
IATA	Association internationale du transport aérien.
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (ÉU.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (ÉU.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (ÉU.).
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (ÉU.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (ÉU.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (ÉU.).

WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).